

## TABLEAU 2.1. NOUVEAU-BRUNSWICK : FINANCEMENT POUR LES SERVICES DE GARDE RÉGLEMENTÉS EN DATE DU 31 MARS 2020

Subventions pour les frais de garde d'enfants	40 813 840 \$
Financement direct (soutien financier pour l'amélioration de la qualité)	30 088 300 \$
Financement pour les besoins spéciaux	3 307 300 \$
Initiatives en AGJE pour les centres d'éducation préscolaire	1 356 900 \$
Registre des garderies	3 520 000 \$
Fonds en fiducie total	190 000 \$
<b>Total des garderies agréées</b>	<b>79 276 340 \$</b>

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Budget principal*, p. 27. Repéré à : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2020-2021/MainEstimates2020-2021BudgetPrincipal.pdf>